



Guide pour le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour tous

À destination des travailleurs sociaux du
Département et des associations et structures
intervenant dans le champ de l'action sociale



Sommaire

▪ Édito	4
▪ Un guide pratique et facile d'utilisation	5
▪ I. Les enjeux de l'aide au départ en vacances	6
▪ II. Les acteurs de l'aide au départ en vacances	7
▪ Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).....	7
▪ Caisses d'Allocations Familiales (CAF) : Programme VACAF	8
▪ Mutualité Sociale Agricole (MSA)	8
▪ Caisses de retraites et mutuelles.....	8
▪ Centres d'action sociale, associations et autres structures d'accompagnement	9
▪ L'association Vacances ouvertes.....	9
▪ L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)	9
▪ III. Les programmes d'aides	10
▪ III.1 Tableau des aides par public et structure	10
▪ III.2 Les aides aux familles	11
▪ Chèques Vacances (CV) / ANCV	12
▪ Bourse Solidarités Vacances (BSV) / ANCV	13
▪ Aide Vacances Familles (AVF) / CAF	14
▪ Aide au transport (AAT), pour les bénéficiaires de l'AVF/ CAF	15
▪ Aide au 1er départ en famille, Aide aux vacances sociales (AVS) / CAF.....	15
▪ Aides Vacances Familles / MSA (en partenariat avec VACAF)	16
▪ III.3 Les aides au départ des enfants	17
▪ Aide des Vacances Enfants (AVE) / CAF	18
▪ Aide aux premiers départs en vacances (AVES) / CAF	19
▪ Pass Colo / CAF	20
▪ Dispositif « 1er départ en vacances » / UNAT-ANCV-Région Occitanie.....	21
▪ Opération « 1er départ en vacances » - MSA / UNAT Occitanie	21
▪ Panier Vacances Loisirs / MSA	22
▪ Journée des oubliés des vacances / SECOURS POPULAIRE.....	22
▪ III.4 Les aides au départ en vacances des 16/25 ans	23
▪ Départ 18-25 ANS / ANCV	24
▪ Explore l'Europe : JEUNES 16-25 résidant en Quartier Prioritaire de la Ville / ANCV / ANCT	25

▪ III.5 Les aides au départ en vacances des séniors	26
▪ Séniors en vacances / ANCV	27
▪ Programme PADA : PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET AIDANTS / ANCV	28
▪ III.6 Les aides au départ en vacances pour les personnes en situation de handicap et les aidants	29
▪ Programmes ANCV ouverts aux aidants	30
▪ Vacances Répit Famille (VRF).....	30
▪ Réseau Passerelle	31
▪ Hébergements accueillant les aidants et leur famille dans l'Hérault	31
▪ So'Lifes Accompagnement loisirs et Vacances	32
▪ Aides Transports et à la mobilité (HANDICAP)	32
▪ Offres de répit dans l'Hérault	33
▪ IV. Les organisateurs de séjour social et solidaire dans l'Hérault	34
▪ Association par 4 Chemins (Montpellier)	34
▪ Vacances Evasion (membre de l'UNAT et de l'UFCV).....	35
▪ Familles Rurales de l'Hérault (Montpellier)	35
▪ Association Departementale des Pupilles de l'Enseignement de l'Hérault (ADPEP 34).....	36
▪ Montpellier Culture-Sport Adapté (MCSA)	36
▪ V. Informations sur les transports et services	37
▪ Train à 1€ tous les 1ers week-ends du mois	37
▪ Pass Occitanie Rail Tour	37
▪ Bus Solidario	37
▪ Tarification spéciale pour l'Hérault.....	38
▪ Navettes Maritimes	38
▪ Bateau / bus Sète	39
▪ Connaître les aires de covoiturage	39
▪ VI. Idées de sorties ou d'activités de loisirs et de tourisme de proximité, adaptées aux différents publics	40
▪ QR Code : Sorties et vacances, l'Hérault de tous les budgets	40



© Didier Cavainès NPS - Hérault Tourisme

Édito

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que « toute personne a droit au repos et aux loisirs ». Ce principe est porté depuis le début du XX^e siècle au niveau international par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), devenue depuis 2024 l'Organisation des Nations unies du tourisme (ONU tourisme). Cette institution est destinée à promouvoir et à développer un tourisme responsable, durable et inclusif.

Sur le plan social, le tourisme joue un rôle important en faveur d'un développement socio-économique inclusif et participe à la réduction de la pauvreté.

En France, alors que 4 personnes sur 10 ne partent pas en vacances chaque année, le contexte économique et la baisse du pouvoir d'achat fragilisent davantage les plus vulnérables. Cette situation touche plus particulièrement les familles, les seniors, ainsi que les personnes en situation de handicap.

En sa qualité de chef de file dans le champ social, le Département de l'Hérault s'engage pour permettre à tous les Héraultais de partir en vacances, malgré les disparités territoriales sur le plan économique et social dont ils peuvent pâtir.

Ainsi, l'Assemblée départementale a voté un schéma « pour un tourisme durable & responsable 2022/2028 », dont une large majorité des actions se fonde sur des valeurs de solidarité et d'égalité d'accès à un tourisme de proximité. À ce titre, l'action 11 « Agir pour un tourisme plus inclusif, accessible à tous les publics » répond à cette ambition.

Parce que cette ambition concerne tous les acteurs de l'action sociale sur notre territoire, les services du Département de l'Hérault et Hérault Tourisme, en concertation avec la CAF/VACAF, l'ANCV et la MSA, ont travaillé à l'élaboration d'un guide « pour le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour tous » afin d'aider les professionnels et les associations à mieux accompagner les usagers sur les questions de départ en vacances et d'accès aux loisirs.

Ce guide s'adresse à tous les professionnels du champ de l'action sociale et à toutes les structures et associations qui accompagnent les usagers présentant des difficultés socio-économiques et/ou des problématiques liées au handicap.

C'est avant tout un levier pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin, en favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs, et ainsi l'insertion sociale, le développement personnel et l'autonomie des publics.

Dans ce guide, vous trouverez, sous un format numérique, les principaux opérateurs du tourisme social et l'ensemble des dispositifs d'aides par public cible, ainsi que les hébergements de tourisme social, les offres de loisirs et de tourisme de proximité accessibles à tous.

Jean-Louis Gély,

Vice-Président délégué au tourisme et à l'économie

Patricia Weber,

Vice-présidente déléguée à la solidarité aux personnes et à l'autonomie

Michelle Cassar,

Présidente d'Hérault Tourisme

Un guide pratique et facile d'utilisation

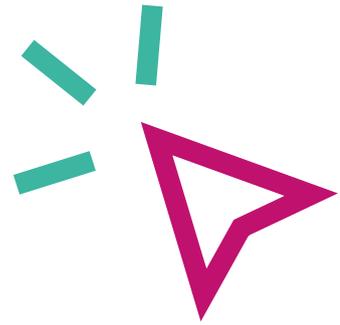
Ce guide permet d'appréhender les **aides et dispositifs de départ en vacances** pour répondre aux attentes des usagers selon les différentes catégories de publics : familles, enfants, jeunes 18/25 ans, seniors, personnes en situation de handicap, aidants. Il constitue également une ressource pour **mieux connaître les acteurs incontournables du tourisme social et l'offre de loisirs de proximité**.

Il propose :

- **une entrée par « publics cibles »**, afin de faciliter le travail de recherche concernant les dispositifs d'aides. La version numérique de ce guide sera actualisée régulièrement, avec des liens vers les sites web des opérateurs, pour une information plus complète.
- **un lien vers le site web d'Hérault Tourisme, donnant accès aux loisirs de proximité et offres de tourisme social :**
 - les hébergements de tourisme social (UNAT ou labellisés VACAF).

Ces offres sont consultables grâce à un lien numérique (ou un QR code, pour la version papier), renvoyant vers une page dédiée « **Sorties et vacances, l'Hérault de tous les budgets** », sur le site d'Hérault Tourisme.

Cette page web donne la possibilité de rechercher les bons plans par type d'offres et par territoire, dans un rayon de 20 à 30 kilomètres autour du domicile.



I. Les enjeux de l'aide au départ en vacances

Les vacances sont des périodes pendant lesquelles une personne cesse ses activités habituelles, afin de se détendre et se ressourcer. Selon l'OMT, il s'agit de l'ensemble des voyages d'agrément comportant au moins quatre nuitées consécutives hors du domicile habituel. Les vacances se distinguent ainsi des courts séjours (2 à 3 nuitées) et des week-ends durant lesquels il est possible aussi de pratiquer des loisirs de proximité.

Être en vacances ou pratiquer des loisirs, c'est prendre du temps pour soi, sa famille, ses proches, dans un cadre libéré des contraintes et des difficultés quotidiennes. C'est pouvoir s'accorder un temps programmé durant lequel chacun peut se réaliser par le biais de découvertes, de visites, de rencontres constructives et valorisantes.

QU'EST-CE QUE LE TOURISME SOCIAL ?

Le concept s'est développé grâce à l'obtention des congés payés en 1936, dans un contexte d'accroissement du temps libre des travailleurs pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Le tourisme social s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale fondée sur des valeurs humanistes et solidaires. Il se définit par l'ensemble des actions menées, qui contribuent à rendre le départ en vacances et les loisirs accessibles à toutes et tous, de manière durable et solidaire.

IL REPOSE SUR TROIS PILIERS :

- une tarification accessible et des aides pour les publics les plus vulnérables.
- une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement.
- un fort ancrage territorial et la promotion des circuits courts, pour soutenir l'économie locale et valoriser le patrimoine.

Selon la convention collective nationale du tourisme social et familial, cette activité regroupe des organismes à but non lucratif dont l'activité principale est de mettre à disposition de leurs usagers des hébergements (à tarifs modérés selon les barèmes fixés) ou d'organiser des séjours ou des loisirs.

Sont concernés : les exploitants de maisons familiales, centres et villages de vacances mettant éventuellement à la disposition des touristes des services de restauration, de loisirs, de sport et des installations sanitaires. À titre accessoire, ils peuvent exploiter des terrains de camping ou des agences de voyages.

Grâce aux valeurs portées par ces structures et aux différents dispositifs d'aide, le tourisme social et familial permet aux ménages les plus modestes, comme aux plus jeunes, aux seniors, aux personnes seules, aux personnes en situation de handicap et aux aidants, de partir en vacances ou en courts séjours.

LES BÉNÉFICES DE L'AIDE AU DÉPART EN VACANCES

Pour les publics fragiles, les vacances et les loisirs favorisent le bien-être, l'ouverture à de nouveaux horizons, l'épanouissement, le renforcement des liens familiaux et sociaux et la reprise de confiance en soi.

Un accompagnement peut s'avérer nécessaire pour ces publics. Les difficultés rencontrées s'avèrent d'autant plus prégnantes que les personnes sont fragilisées et qu'elles manquent d'expérience en matière de départ en vacances voire même de pratique de loisirs de proximité. Il s'agit d'informer sur les dispositifs d'aides existants, de comprendre les freins au départ (financiers, psychologiques, culturels...), afin de rassurer et d'aider les publics à les dépasser.

Il est également important de mieux connaître les offres de loisirs et de séjours de proximité, accessibles à tous et à toutes les bourses, même sans voiture, afin de déclencher l'envie et la dynamique de projet.

II. Les acteurs de l'aide au départ en vacances

AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES (ANCV)



L'ANCV est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) régit par le code du tourisme. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère chargé du Tourisme, pour promouvoir l'aide aux vacances et aux loisirs pour tous.

L'ANCV a pour mission de gérer et de développer le dispositif des chèques-vacances et, au moyen des précédents de gestion de cette activité, de concourir à la mise en œuvre de politiques sociales du tourisme.

Chaque année, à travers les chèques-vacances, l'ANCV accompagne 4,5 millions de salariés et de travailleurs indépendants, soit 11 millions de personnes, en comptant leurs familles, ainsi que 250 000 personnes fragiles et modestes, dans le cadre des appels à projets des programmes d'action sociale.

L'offre de service globale de l'ANCV recouvre les chèques-vacances et les programmes d'action sociale spécifiques, qui permettent d'adapter les aides selon la situation et le degré d'autonomie des publics cibles :

- **Les chèques-vacances** sont distribués par les employeurs (entreprises/fonction publique). Ce dispositif contribue aux vacances du plus grand nombre et permet de régler des dépenses d'hébergement, de transport, de restauration, d'activités de loisirs sportives ou culturelles. Les professionnels du tourisme et des loisirs peuvent devenir partenaires de l'ANCV pour proposer des offres. Ils rejoignent le « réseau d'acceptation des chèques vacances » et bénéficient alors d'outils de communication sur le réseau d'acceptation.
- **Des programmes d'action sociale** visent à favoriser l'accès aux vacances aux publics les plus fragiles :
 - certains programmes d'action sociale sont accessibles « en direct » par les particuliers :
 - SÉNIORS EN VACANCES (SEV), pour les seniors autonomes et leurs aidants.
 - DÉPART 18/25 ANS, pour les jeunes aidants.
 - d'autres le sont par le biais de porteurs de projets, dans le cadre d'appels à projets, et sont mis en œuvre au travers d'un réseau de partenaires (collectivités territoriales, associations, organismes sociaux), qui utilisent l'aide au départ en vacances comme support d'accompagnement et bénéficient de dotations en chèques-vacances et subventions.
 - EXPLORE L'EUROPE, pour les jeunes.
 - BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES (BSV), pour les familles.
 - SÉNIORS EN VACANCES (SEV), pour les seniors et leurs aidants.
 - PADA, pour les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants
 - des fonds d'expérimentation et appels à projets thématiques qui ont pour objectif d'expérimenter l'utilisation des vacances comme support d'intervention en réponse à des besoins sociaux identifiés à partir des priorités des politiques de cohésion sociale et de la veille sociale.
 - ELLES EN VACANCES pour les femmes victimes de violences

CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : PROGRAMME VACAF



Acteur majeur du départ en vacances, les Caisses d'Allocations Familiales attribuent des **aides financières aux familles allocataires les plus précaires, pour financer leurs projets vacances.**

Les aides aux vacances sont confiées en majorité à la **mission nationale VACAF**, basée à Montpellier et gérée au sein de la CAF de l'Hérault. C'est un service mutualisé pour aider les familles à finaliser et concrétiser leur projet de vacances. Le site internet de VACAF (vacaf.org) permet de choisir son séjour dans les hébergements agréés VACAF, en le réservant directement ou en passant par une structure d'accompagnement.

VACAF propose 4 700 centres de vacances en France, dont 69 offres labellisées VACAF disponibles dans l'Hérault. Il est un interlocuteur privilégié des structures de vacances et organisateurs de séjours labellisés.

Les programmes d'aide de la CAF de l'Hérault permettant de réduire les dépenses des familles modestes sont les suivants :

- 1. pour les vacances des enfants : « Aides aux Vacances Enfants » (AVE ou AVES) et le Pass Colo, dispositif d'État mis en place en 2023 pour les enfants de 11 ans.
- 2. pour les familles : « Aides aux Vacances Familles » (AVF).
- 3. pour les familles en difficultés : « Aides aux Vacances Sociales » (AVS) et Aide Aux Transports (AAT), complémentaire de l'AVS.

Ces dispositifs sont utilisables auprès des organismes conventionnés par VACAF et/ou conventionnés « Pass Colo », toujours par VACAF.

Les aides sont versées selon le principe du **tiers payant** : l'aide VACAF est déduite du coût du séjour, la famille n'effectue pas d'avance au centre de vacances, elle ne paie que son reste à charge.

Chaque début d'année, les familles qui remplissent les conditions d'éligibilité aux aides aux vacances sont informées par leur CAF. Elles sont alors destinataires d'une notification précisant le pourcentage et/ou le montant journalier et/ou le plafond d'aides, le nombre de séjours autorisés et la durée du séjour. Ces informations sont disponibles pour chaque usager sur leur espace personnel www.caf.fr

Des partenariats sont conclus et des **appels à projets lancés pour l'accompagnement aux projets vacances**. La CAF de l'Hérault participe aussi à différentes opérations, telles que « 1er départ en vacances Occitanie », avec l'UNAT et la Région.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)



La MSA est le 2^{ème} organisme de protection sociale. Elle assure, dans le cadre d'un guichet unique, la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droits : exploitants, salariés, employeurs de main d'œuvre.

Elle contribue aux dispositifs partenariaux dans tous les domaines couverts par le service Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA : précarité, enfance-jeunesse-famille, activité agricole, accompagnement des aînés, etc...

Plusieurs aides sont proposées pour le départ en vacances des enfants (paniers vacances, 1ers départs, séjours en famille, VACAF).

CAISSES DE RETRAITES ET MUTUELLES

Les caisses de retraites proposent également aux cotisants et retraités des aides financières ou des places dans les établissements de vacances et des séjours « clefs en main » (chaque caisse a sa propre politique d'action sociale), en partenariat avec l'ANCV (chèques-vacances).

Les mutuelles peuvent également développer des actions en faveur de leurs cotisants. Elles signent très souvent des accords avec des établissements d'hébergements (tarifs négociés).

CENTRES D'ACTION SOCIALE, ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), les Missions Locales Insertion (MLI), les Espaces de Vie Sociale de la CAF (EVS), les centres sociaux culturels sont également des interlocuteurs de proximité qui peuvent relayer l'information sur l'aide aux vacances et, pour certains, proposer un accompagnement aux projets vacances. Dans l'Hérault, plusieurs de ces structures sont conventionnées avec la CAF dans la cadre des appels à projet.

Certaines associations et ONG relevant du champ social ont intégré un volet « Aides aux vacances et loisirs » dans leurs actions et agissent également sur le plan national et/ou local en proximité des publics défavorisés ou fragiles, pour les accompagner dans leurs projets vacances.

Elles mobilisent ou relaient les dispositifs de financement existants (CAF, ANCV...). Elles peuvent attribuer, en complémentarité, des aides sur leurs fonds propres ou au travers d'actions de solidarité de leurs membres (accueil d'enfants au sein de familles bénévoles, notamment).

De nombreuses associations sont très actives dans ce domaine, dont le Secours Populaire, le Secours Catholique, Solidarité Laïque...

À titre d'exemple, le Secours Populaire propose chaque année, pour des milliers d'enfants, des séjours dans des familles bénévoles : « Les familles en vacances ». Il organise également, entre les 15 et 30 août, dans toutes les régions, « La journée des oubliés des vacances », qui s'adresse aux familles et enfants qui ne sont pas partis (environ 600 personnes dans l'Hérault).

Les bénévoles accompagnent également les publics dans leurs projets vacances (colonies, Copains du monde, Vacances en famille, séjours seniors, jeunes et ados).

En outre, le consortium « **Vacances Répit Famille** » aide au départ en vacances des aidants familiaux.

L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Elle est un acteur de référence depuis 30 ans, reconnue d'utilité publique, et présente la particularité de ne pas intervenir directement auprès des bénéficiaires.

Elle agit auprès des professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de la jeunesse, des collectivités et des associations dans l'aide à la construction de projets vacances avec les personnes qui en sont éloignées.

L'association œuvre en partenariat avec l'ANCV, la CAF et les collectivités territoriales. Elle est à l'initiative du dispositif « Sac Ados », à l'attention des 16/25 ans, et développe une communauté de pratiques autour du projet vacances.

L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME (UNAT)

L'UNAT est un acteur majeur du tourisme social et solidaire. Elle regroupe 130 structures d'hébergements adhérentes en Occitanie, soit 201 établissements, dont 28 dans l'Hérault.

Le réseau est organisé autour de 4 secteurs d'activités : les villages de vacances, les séjours collectifs pour enfants et adolescents, le tourisme des jeunes et les voyages.

Dans le cadre du dispositif « 1er départ en vacances Occitanie », chaque année, 2 300 jeunes de familles défavorisées de 6 à 17 ans sont accueillis au sein des établissements UNAT pendant les vacances scolaires, dans un cadre de mixité sociale.

Les établissements UNAT de l'Hérault sont consultables sur la page dédiée « **Sorties et vacances, l'Hérault de tous les budgets** » du site web d'Hérault Tourisme, via le lien (ou QR code, pour les versions papier du guide) en page 40 de ce guide.

III. Les programmes d'aides

1) Tableau des aides par public et structure

PUBLICS	DISPOSITIF D'AIDE	CAF	ANCV	MSA	SECOUR POPULAIRE	Autres
FAMILLES	CV: Chèques-Vacances		Page 12			
	BSV: Bourses Solidarité Vacances		Page 13			
	AVF CAF: Aides Vacances Familles	Page 14		page 16		
	AAT: Aide Au Transport, pour les bénéficiaires de l'AVF	Page 15				
	AVS CAF: Aide Vacances Sociales, pour les familles fragilisées ayant besoin d'un accompagnement avant et pendant le séjour	Page 15				
	AVF MSA: Aides Vacances Familles				page 16	
ENFANTS	AVE / PASS COLO : Aides Vacances Enfants	Pages 18 et 20				
	AVES : Aide Aux Premiers Départs En Vacances	Page 19				
	1 ^{ER} Départ en vacances UNAT OCCITANIE / ANCV, CAF, MSA	Page 21	Page 21	Page 21		
	Panier Vacances Loisirs / MSA			Page 22		
	Journée des oubliés des vacances / Secours Populaire				Page 22	
JEUNES 16/25 ANS	Départ 18/25 ANS		Page 24			
	Explore l'Europe (ANCV/ANCT)		Page 25			
SÉNIORS	Séniors en vacances		Page 27			
	Appel à projet PADA (personnes en pertes d'autonomie et aidants)		Page 28			
PERSONNES HANDICAPÉES ET AIDANTS	Programmes ANCV ouverts aux aidants		Page 30			
	Vacances Répit Familles		Page 30			
	Réseau PASSERELLE					Page 31
	Hébergements accueillant des aidants					Page 31
	SO'LIFE					Page 32
	Aides aux transports et mobilité					Page 32
	Offres de répit dans l'Hérault					Page 33

2) Les aides aux familles



2) Les aides aux familles

CHÈQUES-VACANCES (CV) / ANCV

Le chèque-vacances est un titre de paiement qui permet de financer des dépenses liées aux vacances ou à des activités culturelles et de loisirs. Il existe en version « CV Classic » ou « CV Connect » (version dématérialisée via une application mobile).

PUBLIC

Les chèques-vacances peuvent être attribués, sur la base de barèmes calculés en lien avec les ressources du foyer, aux salariés de toutes les entreprises et de la fonction publique et aux travailleurs non salariés, les proposant.

PRINCIPES

- L'entreprise ou l'organisme public adhère au dispositif chèques-vacances pour ses salariés.
- La participation de l'employeur varie selon les revenus de l'agent (déclaration fiscale).
- Les chèques-vacances sont utilisables par toute la famille, toute l'année, en France et en Europe.
- Le règlement par chèques-vacances n'est possible qu'auprès de prestataires agréés par l'Agence ANCV.
- L'agence reverse au prestataire la contrevaletur des chèques-vacances reçue, diminuée d'un pourcentage de frais de gestion.

MONTANT D'AIDE

Celui-ci est propre à chaque entreprise, qui peut choisir son niveau de participation et les critères sociaux d'attribution selon les salariés : tranches de salaires, quotients familiaux, nombre d'enfants, etc.

MARCHE À SUIVRE

Le public concerné doit se renseigner auprès de son employeur.

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.ancv.com/obtenir-le-cheque-vacances>

CONTACT

Tel: 09.69.32.06.16

Mail : info@ancv.fr



BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES (BSV) / ANCV

La Bourse Solidarité Vacances est un programme d'action sociale de l'ANCV qui vise à faciliter le départ en vacances et l'accès aux loisirs des familles, notamment monoparentales, ou de salariés aux revenus très modestes, socialement autonomes, pour un départ sans accompagnement sur place.

PUBLIC

Le programme est destiné aux personnes en difficultés économiques ou sociales, capables de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation du séjour de vacances et en mesure de s'intégrer harmonieusement au sein d'un site collectif de vacances :

- Familles à revenus modestes.
- Adultes isolés.
- Jeunes de 16/25 ans au moment du séjour.
- Personnes âgées.
- Personnes en situation de handicap ou gravement malades et leurs aidants.
- Enfants éligibles dans le cadre des loisirs de proximité.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le programme n'est pas accessible aux particuliers. Il est ouvert aux organismes à vocation socio-éducative, sociale ou médico-sociale en contact avec les publics, dans le cadre d'une convention de partenariat ANCV / structures sociales de proximité.

Il s'appuie sur des offres de séjours « Montagne, campagne et mer » à tarif solidaire (-30 à -70 %), proposées par des prestataires du tourisme et des loisirs engagés (assorties éventuellement d'une offre de transport solidaire).

Ces offres sont consultables tout au long de l'année par les structures conventionnées sur l'extranet BSV WEB qui leur est dédié.

CONDITIONS DU SÉJOUR

- Offres de séjours et loisirs.
- Séjours en pension complète, demi-pension, ou hébergement simple.
- Durée : une semaine.
- Lieu : centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels, campings, mobil-homes, gîtes, centres adaptés aux personnes à mobilité réduite...

MONTANTS DE L'AIDE

Les offres de séjours peuvent bénéficier de réductions allant de 30 à 70 % et sont accessibles aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 1 000 € ou équivalence Revenu Fiscal de Référence (RFR).

MARCHE À SUIVRE

(pour les structures souhaitant adhérer au dispositif)

- Les structures partenaires de l'ANVC pour la mise en œuvre du programme BSV accompagnent les bénéficiaires autant que nécessaire dans toutes les étapes du projet, avec le soutien d'un référent (salarié ou bénévole).
- Pour accéder au programme « Bourse Solidarité Vacances », la structure doit signer une convention avec l'ANCV.

LIEN AVEC LA PLATEFORME ET CONTACT

Mail : service-bsv@ancv.fr

<https://www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv>

AIDE VACANCES FAMILLES (AVF) / CAF

Cette aide permet un départ en vacances familial pendant les vacances scolaires de la zone C, dans l'un des centres ou structures de vacances agréées par VACAF. Elle contribue à renforcer les liens familiaux. Elle est attribuée pour un ou deux séjours par an, de 3 à 8 jours consécutifs.

PUBLIC

Familles allocataires de la CAF de l'Hérault, autonomes dans l'organisation de leurs séjours.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir reçu par mail ou par courrier une notification de droit pour l'année. Cette dernière est également déposée dans l'espace « Mon compte CAF » du site caf.fr.
- Avoir un quotient familial inférieur à 800 € au mois de janvier de l'année.
- Être bénéficiaire d'une prestation, telle que définie dans les conditions générales CAF, pour la personne concernée, son conjoint et ses enfants à charge âgés de moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Ne pas avoir utilisé l'aide l'année précédente.

MONTANT DE L'AIDE

- Son montant dépend du QF (quotient familial) et de la situation de la famille au mois de janvier de l'année.
- L'aide est versée à l'opérateur et déduite du montant à régler par la famille.

MARCHE À SUIVRE POUR RÉSERVER SON SÉJOUR

- Les allocataires bénéficiaires concernés par cette aide sont informés par mail en février, dans l'espace « Mon compte CAF » sur le site caf.fr et l'application mobile (notification de droits pour l'année).

Procédure pour réserver un séjour :

- 1) Se connecter au site vacaf.org, afin de choisir un village de vacances ou camping labellisé VACAF.
- 2) Contacter le centre choisi muni de son numéro d'allocataire et indiquer être bénéficiaire de l'AVF.
- 3) L'établissement de vacances calculera le montant de l'AVF et précisera à l'allocataire le montant du reste à charge.
- 4) La famille verse les arrhes pour confirmer sa réservation.
- 5) La famille s'acquitte du reste à sa charge, selon les conditions générales de vente (CGV) de la structure.

IMPORTANT : Les séjours sont financés dans la limite des fonds disponibles.

LIEN PLATEFORME

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs/l-aide-aux-vacances-familles-avf>

CONTACT

Tel : 0 810 25 86 10 / www.vacaf.org



AIDE AU TRANSPORT (AAT), POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVF/ CAF

L'aide aux transports (AAT) est proposée aux bénéficiaires de l'AVF, afin d'accompagner les familles en matière de frais de transports, quel que soit le mode de transport choisi.

PUBLIC

Familles allocataires de la CAF de l'Hérault bénéficiaires de l'Aide aux vacances familles (AVF).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Suivant le quotient familial déterminé par la CAF.
- Être éligible à l'Aide aux Vacances Familles (AVF).

MONTANT D'AIDE

Le montant de cette aide exceptionnelle est calculé en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de vacances des bénéficiaires. Il est modulable en fonction de la distance parcourue.

MARCHE À SUIVRE

Il n'y a aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette aide.

Elle sera directement versée par la CAF à la famille dans le mois qui précède le départ, quel que soit le mode de transport choisi (voiture, train, avion...).

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs/l-aide-aux-vacances-familles-avf>

CONTACT

www.vacaf.org

AIDE AU 1^{ER} DÉPART EN FAMILLE, AIDE AUX VACANCES SOCIALES (AVS)/ CAF

L'aide aux Vacances Sociales est une aide accordée par la CAF de l'Hérault aux familles les plus vulnérables, accompagnées dans leur projet par des travailleurs sociaux d'un service agréé par la CAF. Cette aide majorée vise à soutenir les projets de 1er départ en vacances.

PUBLIC

- Familles allocataires ayant au moins un enfant à charge âgé de 0 à 18 ans.
- Quotient familial inférieur ou égal à 900 € au mois de janvier 2025.
- Familles définies comme prioritaires (monoparentales, familles nombreuses, familles ayant un enfant porteur de handicap, bénéficiaires des minimas sociaux).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Il doit s'agir d'un 1^{er} départ en vacances.
- La famille doit bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour un projet de départ en famille, par un travailleur social d'un service agréé par la CAF : Centres sociaux, espaces de vie sociale de la CAF (EVS), association d'aide à domicile, secours populaire, associations caritatives...).
- L'AVS ne peut pas se cumuler sur une même année avec une aide AVF.
- La durée maximum des vacances est de 8 jours/2 nuits en un seul séjour.
- Attention les droits seront valorisables dans la limite du budget voté par le conseil d'administration de la CAF.

MONTANT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial.
- L'aide est versée en tiers payant par VACAF au centre de vacances familiales et déduite du montant à régler par la famille.
- La famille acquitte le reste à payer au porteur de projet (qui règle ce solde au centre de vacances) ou directement au centre de vacances.

DÉMARCHE

- Les travailleurs sociaux et opérateurs agréés (porteurs de projets) élaborent un projet « vacances sociales » avec les familles concernées, et le soumet à la CAF.
- Les travailleurs sociaux de la CAF valident le projet pédagogique et financier.
- Les porteurs de projets réservent auprès de VACAF les séjours choisis (dans un centre familial de vacances agréé).

CONTACT

www.vacaf.org

AIDES VACANCES FAMILLES / MSA (EN PARTENARIAT AVEC VACAF)

L'aide aux Vacances Familles de la MSA vise à soutenir le départ en vacances des familles avec leur(s) enfant(s). Elle donne accès aux offres de séjours proposées par VACAF. Mais les modalités d'aide diffèrent de celles de la CAF.

PUBLIC

Pour les familles ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Familles allocataires de la MSA du Languedoc au titre des prestations familiales.
- Ou être assuré des prestations maladie avec au moins un enfant à charge si non allocataire CAF.
- Le foyer doit avoir un QF inférieur ou égal à 900 €.

MODALITÉS

- Pour des séjours de maximum 14 jours, soit 13 nuitées, en un ou plusieurs séjours, pendant les vacances scolaires.
- Séjour auprès d'un organisme labellisé VACAF.
- Réservation à effectuer sur le site vacaf.org.

MONTANT DE PRISE EN CHARGE MSA

- Si QF (quotient familial) inférieur à 360 €, l'aide est de 45 % du montant du séjour.
- Si QF compris entre 361 € et 750 €, l'aide est de 40 % du montant du séjour.
- Si QF compris entre 751 € et 900 €, l'aide est de 35 % du montant du séjour.

Une majoration de 15 % est appliquée pour les familles ayant un enfant handicapé bénéficiaire de l'AAEH.

DÉMARCHE

Chaque assuré éligible pour son ou ses enfants à l'AVF MSA reçoit au cours du 1er trimestre une notification l'informant de son droit et des formalités d'inscription afin d'en bénéficier.

CONTACT

www.vacaf.org

3)

Les aides aux départs des enfants



© Sam Bie Hérault Tourisme

3) Les aides au départ des enfants

AIDES VACANCES ENFANTS (AVE) / CAF

L'AVE est une aide accordée par la CAF de l'Hérault pour un ou plusieurs séjours dans la limite de 7 nuits par enfant et par année, organisés pendant les vacances scolaires de la zone C par une structure conventionnée par la CAF ou conventionné avec le dispositif national VACAF.

PUBLIC

Enfants de 3 à 18 ans.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les bénéficiaires doivent percevoir une prestation de la CAF.
- Quotient familial inférieur ou égal à 800 € au 31 Janvier 2025.
- Les bénéficiaires sont informés de leur éligibilité par mail en février dans l'espace « Mon compte CAF » sur le site caf.fr et l'application mobile. Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.
- Si la famille n'a rien reçu, cela signifie qu'elle n'ouvre pas le droit à cette aide.

MONTANT DE L'AIDE

Cette aide est plafonnée et son montant varie selon la situation du foyer concerné :

- 75 % du coût du séjour et 60 € par jour, pour les familles monoparentales nombreuses ou avec enfant en situation de handicap percevant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- 50 % du coût du séjour et 50 € par, pour les autres situations familiales.
- L'aide est déduite du montant du séjour. La famille ne paiera que la part restante à sa charge.

MARCHE À SUIVRE

Pour réserver le séjour :

- 1) Se connecter au site vacaf.org afin de choisir le séjour dans un centre de vacances labellisé VACAF.
- 2) Contacter le centre labellisé choisi, muni de son numéro d'allocataire et indiquer que vous êtes bénéficiaire de l'AVE.
- 3) L'établissement de vacances calculera le montant de l'AVE et précisera le montant du reste à charge.
- 4) La famille verse les arrhes pour confirmer sa réservation.
- 5) La structure réservera le séjour de votre enfant sur le site vacaf.org et bloquera ainsi les fonds auprès de votre CAF.

Attention : les séjours sont financés dans la limite des fonds disponibles.

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs/l-aide-aux-vacances-enfants-ave>

AIDE AUX PREMIERS DÉPARTS EN VACANCES (AVES) / CAF

La CAF de l'Hérault, en partenariat avec la Région Occitanie, propose dans le cadre de son règlement d'action sociale 2025 un premier départ en vacances (séjour durant l'été, de 7 à 21 jours, transport compris) pour des enfants de 6 à 16 ans.

PUBLIC

Enfants de 6 à 16 ans jamais partis en vacances.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Enfants nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2019.
- QF (quotient familial) de référence de janvier 2025, inférieur ou égal à 650 €.
- Le nombre de places est limité.
- Être accompagné par l'un des partenaires relais 1^{er} départ en vacances de la CAF de l'Hérault.

La liste de ces opérateurs est consultable sur : caf.fr / [allocataires](#) / [Ma Caf](#) / [Vie Personnelle](#) / [Vacances et Loisirs](#) / [AVES](#)

MARCHE À SUIVRE

- L'aide n'est pas directement attribuée aux familles.
- La famille se rapproche d'un des opérateurs conventionnés qui accompagnera les familles dans le projet de départ. C'est l'opérateur qui fait la demande de prise en charge sur le site de VACAF.
- L'aide est versée aux opérateurs et déduite du montant à régler par la famille.

Pour tout renseignement, ci-joint, liste des opérateurs à contacter :

- Association JPA 34 : jpa@jpa.asso.fr
- Secours Populaire Français : vacances@spf34.org
- EVS MJC de Marseillan : evs@mjcmarseillan.fr
- Centre socio culturel Espace familles - Montpellier : csespacefamilles@adage.net
- Centre socio culturel Mas des rencontres - Béziers : csmasdesrencontres@adages.net

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs/l-aide-aux-premiers-departs-en-vacances-aves>



PASS COLO / CAF

La gestion de ce nouveau dispositif d'État, en place depuis le 1er avril 2024, est confié à VACAF. Le Pass Colo a pour objectif de faciliter le départ en vacances des enfants de 11 ans pour toutes les familles modestes par le financement d'une partie du séjour collectif. Il permet à ces enfants de vivre un temps fort (création de souvenirs et d'histoires à raconter à la rentrée, apprentissage de l'autonomie et du vivre ensemble, socialisation).

PUBLIC

- Uniquement pour les enfants, qui auront 11 ans, durant l'année civile

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Quotient familial inférieur ou égal à 1 500 €.
- Une seule aide Pass colo par enfant, reportable une seule fois en cas de non utilisation.
- Cumulable avec d'autres aides pour réduire le reste à charge de la famille et lever le frein au départ (AVE, colos apprenantes, aides des collectivités, des comités d'entreprise, de l'ANCV...).
- L'aide est versée directement par la CAF à l'organisateur de séjou, selon le principe du tiers payant, pour diminuer le reste à charge de la famille.

MODALITES

- Séjour pendant les vacances scolaires (durée minimale de 4 nuits/5 jours. Pas de durée maximale).
- Sont éligibles les séjours vacances, activités d'hébergement accessoires à un accueil de loisirs ou à un accueil de jeunes, les séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, les accueils de scoutisme.

MONTANT DE L'AIDE

- Le montant de l'aide (de 200 à 350 €) varie selon le quotient familial du foyer.

MARCHE À SUIVRE

- La famille n'a aucune démarche à réaliser auprès de sa CAF.
- Les familles concernées par cette aide ont reçu une notification de droit par mail en février dans leur espace « Mon compte CAF » sur le site caf.fr.
- Les offres des organisateurs de séjour correspondant aux critères du Pass colo, sont publiées sur le site www.jeunes.gouv.fr. Les familles y trouveront les informations sur le dispositif, le module de recherche des séjours conventionnés Pass colo...

ÉTAPES A SUIVRE

- 1) Choisir le séjour conventionné Pass colo sur le site www.jeunes.gouv.fr
- 2) Contacter l'organisateur pour réserver le séjour de l'enfant concerné, en précisant être bénéficiaire du Pass colo et communiquer son numéro d'allocataire.
- 3) L'organisateur du séjour calculera le coût restant à la charge du foyer et déduira le montant du Pass colo (et celui des autres aides, le cas échéant).

LIEN AVEC LA PLATEFORME ET CONTACT

<https://caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs/le-pass-colo>

Cette année, je pars en colo ! | jeunes.gouv.fr

DISPOSITIF « 1^{ER} DÉPART EN VACANCES » / UNAT-ANCV-RÉGION OCCITANIE

L'UNAT Occitanie rend possible le départ en vacances de milliers de jeunes. L'objectif de l'opération est de donner la chance aux enfants de s'enrichir au contact d'autres enfants venus de milieux géographiques et sociaux très différents, de partir à la découverte de lieux, d'activités culturelles, sportives et de loisirs, permettant le développement de centres d'intérêt chez ces derniers. Les séjours sont proposés au tarif de 70 euros par enfant peu importe la durée et la thématique du séjour.

PUBLIC

Jeunes enfants et adolescents âgés de 6 à 17 ans issus de milieux modestes.

CONDITIONS DE SÉJOUR

- Les séjours d'une durée de 7 à 21 jours sont proposés au tarif de 70 € par enfant (quelle que soit la durée).
- Plus de 40 lieux de séjours sont répartis sur le territoire régional, avec plus de 100 thématiques différentes.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les personnes doivent contacter leur CAF ou MSA pour tester leur éligibilité au dispositif via le formulaire dont le lien est: <https://www.unat-occitanie.fr/aides-au-depart/operation-1er-depart-en-vacances#aides>

CONTACT

Tel : 05 34 25 00 64

<https://www.unat.asso.fr/actualites/operations-1ers-departs-en-unat-occitanie/>

OPÉRATION 1^{ER} DÉPART EN VACANCES - MSA / UNAT OCCITANIE

Favoriser les départs en vacances durant l'été de 7 à 14 jours (transport compris), pour des enfants âgés de 6 à 16 ans.

PUBLIC

- Familles ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Pour les familles ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans.
- Familles allocataires de la MSA du Languedoc au titre des prestations familiales ou être assuré des prestations maladie avec au moins un enfant à charge si non allocataire CAF.
- Le foyer doit avoir un QF (quotient familial) inférieur ou égal à 900 €.

MONTANT AIDE

- 70 € par séjour et par enfant.

DÉMARCHE

- Chaque assuré éligible pour son ou ses enfants à l'opération 1er départ en vacances reçoit au cours du 1^{er} trimestre une notification l'informant de son droit et des justificatifs à fournir afin d'en bénéficier.

CONTACT

04.99.58.30.00

Mail : asspremierdepart.blf@languedoc.msa.fr

PANIER VACANCES LOISIRS /MSA

Ce dispositif vise à favoriser :

- les séjours en colonies ou camps de vacances.
- la fréquentation dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- le départ d'enfants dans une classe nature, découverte, culturelle ou pédagogique, organisée durant le temps scolaire.
- l'accès des jeunes à des activités culturelles ou sportives.

BÉNÉFICIAIRES

- Familles ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans.
- Familles allocataires de la MSA du Languedoc, au titre des prestations familiales, ou assurée des prestations maladie, avec au moins un enfant à charge si non allocataire CAF.

MODALITÉS

- Le foyer doit avoir un QF (quotient familial) inférieur ou égal à 900 €.

MONTANT D'AIDE

- 285 € par an et par enfant.

DÉMARCHE

- Chaque assuré éligible pour son ou ses enfants au « panier vacances loisirs » reçoit au cours du 1^{er} trimestre une notification l'informant de son droit et des justificatifs à fournir afin d'en bénéficier.

CONTACT

Tel : 04.99.58.30.00 (MSA)

JOURNÉE DES OUBLIÉS DES VACANCES / SECOURS POPULAIRE

Le Secours Populaire français organise chaque année dans toutes les régions de France, entre le 15 et le 30 août, pour tous les enfants privés de vacances, , une journée en bord de mer, à la montagne, dans un parc d'attraction. C'est « la journée des oubliés des vacances ». Dans l'Hérault environ 650 personnes en bénéficient.

PUBLIC

- Les enfants privés de vacances et leur famille.

CONDITIONS DE SÉJOUR

- La journée est organisée au sein d'un site ou établissement touristique de l'Hérault.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La journée des oubliés des vacances (JOV) est spécialement conçue pour les enfants et les familles n'ayant pas bénéficié de vacances estivales. Les inscriptions se font via les comités et antennes du Secours Populaire français, dans la ville de résidence de la famille.

Une contribution solidaire est demandée aux familles participantes.

CONTACT

Mail : vacances@spf34.org

<https://www.secourspopulaire.fr/34/secours-populaire/>.

4) Les aides aux départs en vacances des 16/25 ans



4) Les aides au départ en vacances des 16/25 ans

DÉPART 18-25 ANS / ANCV

C'est un programme proposé par l'ANCV, qui offre toute l'année un large choix de séjours adaptés au budget des 18-25 ans. Ces offres de séjours sont directement réservables par les jeunes sur le site de l'ANCV, quels que soient leurs revenus. Cependant, une aide financière est possible sous conditions.

PUBLIC

- Les offres et séjours « Départ 18/25 » proposés sur le site de l'ANCV sont ouverts à tous les jeunes ayant entre 18 et 25 ans au moment du départ et résidant en France.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Offres ouvertes à tous les jeunes de 18 à 25 ans, quel que soit leur niveau de revenus.
- Une aide financière est possible sous conditions :
 - revenu Fiscal de Référence inférieur à un certain seuil.
 - jeune bénéficiant d'un statut spécifique : étudiant boursier, apprenti et autres contrats de formation en alternance, contrat aidé...

MONTANT DE L'AIDE

- L'aide financière attribuée sous condition peut couvrir une partie du coût du séjour (% décidé chaque année par la commission des aides). Elle est plafonnée à 250€/jeune.

DÉMARCHES

- Se rendre sur le site www.depart1825.com pour tester l'éligibilité puis réserver directement le séjour.

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.ancv.com/depart-18-25>

CONTACT

Tel : 09.69.32.06.16

Mail : info@ancv.fr





EXPLORE L'EUROPE : JEUNES 16-25 RÉSIDANT EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE /ANCV/ANCT

Depuis 2010, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) déploient un appel à projets conjoint, co-construit et co-financé, visant à encourager l'implication des jeunes résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans des projets à vocation socio-éducative, favoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets et aider à la mobilité, notamment européenne. Le dispositif est déployé et financé via les services déconcentrés de l'État.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJET

- Les structures publiques ou associatives à vocation sociale, médico-sociale, socio-éducative qui portent un projet d'accompagnement des jeunes résidant dans des territoires « Politique de la ville » (QPV).

POUR QUELS JEUNES

- L'appel à candidature vise à soutenir le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances et résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Appel à projet à destination des jeunes de 16 à 25 ans jamais ou peu partis et qui résident sur un territoire politique de la ville (QPV)
- Projets autonomes ou accompagnés, individuels ou collectifs.
- Les structures éligibles sont publiques ou associatives, à vocation sociale, médicosociale, socioéducative
- Les structures intéressées peuvent s'adresser à leur préfecture DRETTTS, DETTS

MONTANT DE L'AIDE

- Financement d'une partie du séjour (en attente de la décision de la commission des aides), plafonné à 400€/jeune

MARCHE À SUIVRE

- La structure répond à l'appel à projets en déposant son dossier sur le logiciel « Dauphin » dédié : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- Les demandes sont instruites par les services déconcentrés de l'État, transmises à l'ANCT, qui notifie et verse les aides aux porteurs de projet.

LIEN ANCV ET ANCT

Partenariat avec l'ANCT | Bienvenue sur www.ancv.com
 App.explore-leurope@anct.gouv.fr

CONTACT

Tel : 09.69.32.06.16
 Mail : app.explore-leurope@anct.gouv.fr



**5) Les aides
aux départs
en vacances
des séniors**

5) Les aides au départ en vacances des Séniors

SÉNIORS EN VACANCES / ANCV

Une offre de séjours de qualité, pensée pour les séniors et une aide financière sous condition de revenus ou de statut.

PUBLIC

- Personnes âgées de 60 ans et plus (55 ans pour une personne en situation de handicap).
- Retraités et/ou sans activité professionnelle.
- Résidant en France.

Et aussi :

- Conjoint figurant sur la déclaration fiscale.
- Enfants de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée.
- Aidants familiaux ou professionnels d'une personne en situation de handicap ou de dépendance.

CONDITIONS DE SÉJOUR ET D'AIDE

- Durée : de 5 jours ou 8 jours.
- Période : toute l'année, hors mois de juillet et août.
- Nombre d'aides maximales : une par an.
- Offre de séjours « tout compris » : hébergement, pension complète, activités, excursions.
- 200 destinations en France.
- Montant de l'aide variable en fonction de la durée de séjour et du revenu net imposable.

Les CARSAT soutiennent, sous forme de subventions accordées dans le cadre d'appels à projets régionaux, le financement de projets d'accompagnement des séniors, pour faciliter leur départ dans le cadre du dispositif départs en vacances.

MARCHE À SUIVRE

Le programme est accessible :

- aux seniors ou aux aidants qui peuvent s'inscrire directement sur un séjour.
- aux organismes d'accompagnement (centres communaux d'action sociale, associations, établissements et services sociaux ou médico-sociaux, clubs service...) qui souhaitent organiser un séjour de vacances en groupe pour leurs publics et se doter d'un support complémentaire d'accompagnement des résidents, contribuant à la prévention et à la lutte contre la perte d'autonomie.

Se renseigner directement sur le site internet dont le lien est indiqué ci-dessous.

LIEN AVEC LA PLATEFORME

<https://www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev>

CONTACT

Tel : 09.69.32.06.16

Mail : service-sev-web@ancv.fr

PROGRAMME PADA : PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET AIDANTS /ANCV

L'appel à projets PADA a pour objectif de permettre le départ en vacances de personnes dépendantes et, ainsi, de contribuer à la prévention et à la lutte contre la perte d'autonomie. Autres bénéficiaires : les proches aidants, pour favoriser leur répit et leur remobilisation. L'ANCV propose aux structures accompagnant ces publics une aide financière pour concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins.

PUBLIC

- Personnes âgées dépendantes, GIR 1 à 4 notamment.
- Personnes âgées handicapées vieillissantes.
- Personnes gravement malades atteintes d'une ALD 30.
- Proches aidants.

CONDITIONS DE SÉJOUR ET D'AIDE

L'aide est attribuée aux organismes porteurs de projet qui accompagnent les publics concernés pour :

- projets collectifs, à la carte, encadrés par des professionnels médico-sociaux, intervenants extérieurs, bénévoles.
- séjours de 1 à 4 nuitées.
- projets qui intègrent a minima un financement par les bénéficiaires du séjour et obligatoirement un financement du porteur de projet.
- financement de 60 % du coût du projet pour les organismes à but non lucratif et 40 % pour les organismes lucratifs.

MONTANT DE L'AIDE

- Personne dépendante et/ou par aidant : 330 €.
- Personne souffrant d'affection de longue durée (ALD 30) : 200€/accompagnant.

MARCHE À SUIVRE

- Les structures déposent leurs demandes directement sur le portail de l'ANCV (connection à l'ANCV).
- Les aides sont versées en numéraire après décision des instances de l'ANCV.

CONTACT

Tel : 09.69.32.06.16

Mail : sev-dependance@ancv.fr



6) Les aides aux départs en vacances pour les personnes en situation de handicap et les aidants



6) Les aides au départ en vacances pour les personnes en situation de handicap et les aidants

PROGRAMMES ANCV OUVERTS AUX AIDANTS

Plusieurs programmes de l'ANCV présentés dans les rubriques précédentes sont ouverts aux aidants :

- **SÉNIORS EN VACANCES (SEV)** : aides financières accordées aux proches aidants sans condition d'âge ni de ressources (voir page 27).
- **PADA** : aide financière de 330 € par aidant / 200 € par accompagnant.
- **DÉPART 18-25 ans** : les jeunes aidants d'un proche en situation de handicap ou de longue maladie seront éligibles à l'aide, sans condition de ressources (voir page 24).
- **BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES (BSV)** : les aidants proches et les familles ayant un ou des enfants en situation de handicap rattachés au foyer fiscal seront éligibles à la BSV, sans critère de ressources (voir page 13).

VACANCES RÉPIT FAMILLE (VRF)

L'association « Vacances Répît Famille » regroupe l'Association française contre les myopathies et plusieurs mutuelles et groupes de protection sociale. Ils gèrent des établissements spécialisés et financent l'aide aux départs de personnes handicapées dépendantes. Les personnes dépendantes et leurs aidants peuvent profiter d'un séjour de détente au sein des VILLAGES RÉPIT FAMILLES®, grâce au soutien de leurs équipes médico-sociales.

PUBLIC

Toutes les familles dont l'un des membres est dépendant du fait de sa maladie, de son handicap ou de son âge.

CONDITIONS DE SÉJOUR

- La personne dépendante doit bénéficier de l'orientation « accueil temporaire » de la MDPH.
- Vacances Répît Familles® est une offre disponible tout au long de l'année, qui réunit sur un même site :
 - une structure médico-sociale entièrement adaptée et accessible aux personnes à mobilité réduite et un personnel médico-social présent 24h/24.
 - un établissement de tourisme social et familial, proposant des activités variées et adaptées.

Trois sites :

- VRF® LES CIZES (39) : adapté aux personnes en situation de handicap moteur. Se trouve à Saint-Lupicin, au cœur du massif jurassien.
- VRF® TOURAINE (37) : adapté aux personnes âgées dépendantes. Se situe à Fondettes, à deux pas des châteaux de la Loire, du centre de Tours et à 1 heure de Paris.
- VRF® LA SALAMANDRE (49) : adapté aux personnes atteintes de maladies invalidantes rares (neurologiques dégénératives ou neuromusculaires). Se situe à proximité de Saint-Georges-sur Loire, proche d'Angers.

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

- Une aide financière des institutions de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO est possible, dans le cadre d'un premier séjour (jusqu'à -85 %).

CONTACT

Tel : 05 57 885 885

<https://languedoc.msa.fr/lfp/web/msa-du-languedoc/accueil>

RÉSEAU PASSERELLE

Le réseau passerelle facilite les départs en vacances pour les familles ayant un enfant en situation de handicap.

LES SÉJOURS

- Les séjours familiaux de répit sont organisés au sein de lieux de vacances ordinaires combinant une offre de logement adapté aux besoins des familles et un dispositif d'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap, par une équipe professionnelle sur leur lieu de séjour.
- Le réseau est labellisé VACAF et soutenu par l'ANCV, la Caisse nationale d'allocation familiale, des CAF départementales et des groupes de protection sociale (MALAKOFF- HUMANIS, KLESIA, AG2R la Mondiale...).

MODALITÉS DE RÉSERVATION

- Sur chaque destination de séjour familial, le réseau passerelle réserve 2 à 4 logements pendant l'été, d'une durée définie avec chaque site partenaire. Ces séjours sont proposés aux familles au prix public appliqué.
- Chaque famille choisit son logement sur le site de réservation du réseau passerelle.
- Sur chaque site, le réseau propose en journée un club pour assurer l'accueil et la prise en charge de leur enfant en situation de handicap. Cela permet aux familles de bénéficier de temps de répit.

Chaque séjour fait l'objet d'une préparation en lien étroit avec la famille.

CONTACT

Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap
<https://www.reseau-passerelles.org/>

HÉBERGEMENTS ACCUEILLANT LES AIDANTS ET LEUR FAMILLE DANS L'HÉRAULT

Résidence Sénior BASALTIK DOMYTIS, à Agde :

- La résidence ouvre ses portes aux aidants et à leurs familles dans le cadre de leurs vacances.
- Une coordination paramédicale est organisée en amont du séjour.
- Studios et Appartements T2 et T3.

ADRESSE ET CONTACT

84 chemin de Janin - 34300 Agde
<https://www.domitys.fr/residence-services-senior/occitanie/herault-34/agde-basaltik-34>
 Tel: 04 48 90 02 00

Service Vacances Évasion de Vitalliance (société d'aide à la personne) :

Propose à ses clients un accompagnement pour l'organisation de leurs vacances et voyages :

- préparation administrative et organisationnelle du projet.
- pendant les vacances, aides aux gestes du quotidien, loisirs et sorties, soit par l'aide à domicile du client, soit avec une aide à domicile à proximité du lieu de vacances.

CONTACT

Tel : 01.85.53.74.90
<https://www.vitalliance.fr/vacances>

SO'LIFES ACCOMPAGNEMENT LOISIRS ET VACANCES

Service d'aide à domicile et à la mobilité et d'accompagnement à la vie professionnelle pour personnes handicapées

- SO'Lifes dispose de services dédiés et accompagnateurs formés à ce type de prestations.
- SO'Lifes propose une assistance et l'aide à la mobilité avec tout moyen de transport et un service d'auxiliaire de vie sur place partout en France et en Europe et dans toutes les situations souhaitées :
 - aides aux actes de la vie quotidienne sur le lieu de vacances.
 - accompagnements pour les déplacements sur place et pour les trajets.
 - aide à la recherche de lieux et de matériel adapté.
 - accompagnement sur mesure lors de l'évènement.

Cette prestation peut être éligible à la PCH.

CONTACT

Tel : 09.81.49.46.35 et 06.99.31.34.34
www.solifes.fr

AIDES TRANSPORTS ET A LA MOBILITÉ (HANDICAP)

GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques).

Cette organisation gère, entre autres, des services de transports spécialisés permettant aux personnes handicapées de se déplacer facilement et en toute sécurité (activités quotidiennes et rendez-vous médicaux), au travers d'une plateforme de réservation :

<https://gihp-occitanielr.org/mobilite/reservation/>

Elle met également des véhicules à disposition.

CONTACT

Tel : 04.67.20.59.48
<https://gihp-occitanielr.org/mobilite>



SO'lifes : Aide à la mobilité et transports adaptés de personnes handicapées toutes distances :

- avec une flotte de 6 véhicules TPMR, la société propose une grande variété de services de transports adaptés pour répondre aux divers besoins de mobilité au quotidien (trajet travail, études, rendez-vous médicaux, lieux de vacances, etc.).
- elle propose également la conduite du véhicule personnel de la personne, avec une prestation adaptée pour la conduire selon ses besoins : du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, chez le médecin, etc.

Elle met également des véhicules à disposition en location via la plateforme Wheeliz.

CONTACT

Tél de l'agence : 09.81.49.46.35
 Mail : contact@solifes.fr - www.solifes.fr/mobilite

OFFRES DE RÉPIT DANS L'HÉRAULT

Les solutions de répit s'adressent aussi bien aux proches aidants qu'aux personnes accompagnées et doivent pouvoir être profitables à chacun. Il existe plusieurs catégories de solutions de répit, dont celles proposant aux aidants et aux proches qu'ils accompagnent de partager des moments privilégiés en dehors de leur quotidien.

BÉNÉFICIAIRES

Pour les personnes en situation de handicap :

- à la Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault / Maison départementale de l'autonomie : <https://mda.herault.fr>
- au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans en situation de dépendance :

- aux points d'information locaux dédiés aux personnes âgées, service départemental de l'autonomie (SDA) :
 - SDA Centre (Clermont l'Hérault, Sète) 04.67.67.43.30
 - SDA EST (Montpellier 04 67 67 40 00
 - SDA OUEST (Agde, Pézenas, Béziers, Saint Pons-de-Thomières) : 04.67.67.43.00
 - SDA EST (Lunel) : 04.67.67.40.00
- Dans les plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) :
 - L'ÉCOUTILLE, 8 rue de la Glacière, 34110 FRONTIGNAN : 04.67.51.81.56
 - EPHAD la Pinède, les Percalines, CALICOTS, espace PREAL, centre hospitalier 34500 Béziers : 06.40.82.77.88
 - REPAIRS à 38 rue Lakanal Montpellier : 04.67.52.15.69
- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

FINANCEMENTS

Pour les enfants :

- Les frais d'accueil sont entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance Maladie, le forfait journalier restant étant pris en charge par certaines mutuelles.

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans :

- Possibilité de financement dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et dans le cadre du droit au répit.
- Possibilité de solliciter des aides financières complémentaires (dites extra-légales), auprès des services d'action sociale des caisses de retraite complémentaire et des mutuelles.

CONTACT

<https://mda.herault.fr/1411-les-aidants.htm>



IV. Les organisateurs de séjour social et solidaire dans l'Hérault

ASSOCIATION PAR 4 CHEMINS (MONTPELLIER)

PRESTATIONS

Séjours de randonnée solidaires à destination de bénéficiaires de structures sociales en Occitanie :

- encourager les mécanismes d'intégration grâce à l'itinérance à pied.
- permettre à des personnes fragilisées de bénéficier de répit dans leur quotidien et de se ressourcer en montagne.

L'association s'engage à utiliser les bénéfices des séjours grand public pour l'organisation de séjours solidaires.

PUBLICS

- Enfants et jeunes.
- Familles.
- Adultes.
- Séniors.

CONTACT

Mail : contact.par4chemins@gmail.com

<https://www.par4chemins.org/>





VACANCES ÉVASION (MEMBRE DE L'UNAT ET DE L'UFCV)

PRESTATIONS

Vacances pour enfants et adolescent de 6 à 18 ans :

- Séjours en France et à l'étranger, colonies de vacances, camps d'ados, activités sportives durant toutes les vacances scolaires.
- L'association contribue aussi à l'animation de proximité et gère plusieurs centres de loisirs (6 à Montpellier, Jacou et Vendargues).
- Les séjours sont labellisés par l'UFCV, par la CAF pour les centres de vacances, ou disposent de l'agrément jeunesse Éducation Populaire et de l'agrément tourisme.

PUBLICS

- Jeunes.

CONTACT

<https://www.vaceva.com/>

FAMILLES RURALES DE L'HÉRAULT (MONTPELLIER)

C'est un mouvement associatif, d'éducation populaire et acteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Son objectif est de promouvoir les personnes, les familles et leur lieu de vie dans un esprit d'ouverture, de partage et de solidarité.

PRESTATIONS

L'association propose, parmi ses actions, un volet tourisme social et organise des séjours thématiques, sportifs ou autres événements de groupe.

Elle propose divers hébergements au CAMPOTEL DU JAUR, à Saint-Pons-de-Thomières, dans le Haut-Languedoc.

PUBLICS

- Familles.
- Séniors.
- Groupes.

CONTACT

Tel : 04.67.95.01.05 / 07.61.85.76.92

Mail : reservation.herault@famillesrurales.org

<https://herault.famillesrurales.org/>

www.vacancesloisirs34.org

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HÉRAULT (ADPEP 34)

PRESTATIONS

Le secteur « Vacances » de l'association propose des classes de découvertes, des séjours vacances, l'accueil de groupes et de familles.

Elle dispose de 2 centres de vacances permanents dans l'Hérault :

- Le Grain de Sel, à Palavas-les-Flots.
- Malibert, à Babeau-Bouldoux.

PEP 34 gère aussi un centre de loisirs à Montpellier.

PUBLIC

- Enfants.
- Jeunes.
- Adultes, familles.
- Séniors.

CONTACT

<https://adpep34.com/>

Organisateur de vos vacances en Occitanie - Pep34vacances

MONTPELLIER CULTURE-SPORT ADAPTÉ (MCSA)

PRESTATIONS

- Permettre à des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental d'être valorisés à travers la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs, adaptées à leurs capacités.
- Le MCAS propose des activités hebdomadaires sportives et culturelles, ainsi que des week-ends et séjours adaptés.

PUBLICS

- Personnes en situation de handicap.

CONTACT

contact@mcsa34.com

sejour@mcsa34.com

Catalogue MCSA week-ends & séjours adaptés 2025



V. Informations sur les transports et services

TRAIN À 1€ TOUS LES PREMIERS

WEEK-ENDS DU MOIS

Acheter mon billet 1 € liO Train, aux guichets des gares ou en ligne :

- sur le site liO Train SNCF Occitanie.
- ou dans les agences de voyages agréées SNCF.

<https://www.ter.sncf.com/occitanie/tarifs-cartes/bons-plans/premier-week-end-un-euro>

PASS OCCITANIE RAIL TOUR

En partenariat avec liO trains/SNCF, le Pass Occitanie Rail Tour est proposé à un tarif avantageux :

- à partir de 20 € par personne pour voyager en illimité pendant 2 jours, et jusqu'à 6 jours consécutifs.
- en complément et pour 2€ de plus seulement par trajet, les lignes liO cars prennent le relais du train pour vous emmener plus loin dans l'exploration de la région.

<https://www.tourisme-occitanie.com/rail-tour/>

BUS SOLIDARIO'

TARIF

Le tarif SolidariO permet de bénéficier de :

- 20 trajets gratuits valables 6 mois dans toute la région Occitanie.
- ou de 75 % de réduction sur les trajets LiO Train, en nombre illimité.

BÉNÉFICIAIRES

- Demandeurs d'emplois inscrits en catégories A B C D E de France Travail (avec condition de ressources).
- Allocataires du RSA (avec condition de ressources).
- Bénéficiaires de l'ASPA.
- Bénéficiaires de l'AAH.
- Demandeurs d'asile et leurs ayants droits mineurs.
- Bénéficiaires d'une protection internationale et leurs ayants-droits mineurs.

COMMENT EN BÉNÉFICIER

- Compléter le dossier de demande et suivre les instructions de dépôt de la demande précisées sur le site internet :

Tarif Solidarité - liO Occitanie : les transports de Ma Région : www.lio-occitanie.fr/tarif-solidarite



TARIFICATION SPÉCIALE POUR L'HÉRAULT

Tarification spéciale à bord des cars LiO de l'Hérault pour les publics spécifiques : -30 % sur le plein tarif.

BÉNÉFICIAIRES

Familles de 3 enfants et plus :

- aux personnes en situation de handicap (taux 50% ou plus) et leur accompagnateur.
- aux invalides de guerre.

MODALITÉS

- Sur simple présentation d'un justificatif.

CONTACT

Tarif Solidarité - liO Occitanie : les transports de Ma Région : www.lio-occitanie.fr/tarif-solidarite

NAVETTES MARITIMES

Ces navettes présentent l'avantage de se déplacer plus rapidement. Elles visent à atténuer le trafic routier et désengorger le centre-ville. Elles constituent aussi un mode de déplacement attractif et ludique pour des sorties loisir.

BÉNÉFICIAIRES

- À disposition des touristes, promeneurs ou travailleurs...

AVANTAGES

- Gratuit pour les moins de 10 ans.
- Réductions sur présentation de la carte SAM'PASS.

POUR ALLER OÙ ?

Ces navettes permettent de se déplacer rapidement pour rallier les villes du Bassin de Thau par l'étang :

- départ de Sète : pont de la Gare.
- départ de Mèze : port de Mèze.
- durée : 40 minutes.

PÉRIODE ET MODALITÉS

- De juin à septembre (2024).
- 7 allers/retours de 9h à 20h30, tous les jours (2024).
- Tickets vendus à bord du bateau : espèces et CB.
- Accessible aux personnes en capacité de monter des escaliers en autonomie.



BATEAU-BUS DE SETE (SÈTE CROISIÈRES)

BÉNÉFICIAIRES

À disposition des touristes, promeneurs ou travailleurs...

AVANTAGES

- Navettes gratuites tous les mercredis matins et pendant les fêtes de la Saint-Louis (21-26 août).
- Réductions sur présentation de la carte SAM'PASS.

POUR ALLER OÙ ?

Les bateaux-bus de Sète sillonnent les **canaux de Sète**.

PÉRIODE ET MODALITÉS

- Chaque année de **début mai à début septembre**,
- Disponible seulement le mercredi matin, jour de marché, de début mai à début juillet et de fin août à début septembre
- 7j/7, de début juillet à fin août et pour certains festivals.
- Ces navettes sont opérationnelles toutes les 20 minutes :
 - départ : quai Paul-Riquet (à proximité du parking gratuit du Mas-Coulet).
 - arrivée : quai Général-Durand (2 minutes à pied du centre-ville).

CONNAÎTRE LES AIRES DE COVOITURAGE

Des aires de parking spécifiques ont été aménagées par les collectivités un peu partout dans l'Hérault, afin de favoriser le covoiturage dans les trajets domicile-travail, mais aussi pour tous autres déplacements, notamment ceux liés aux loisirs. Cela permet de se regrouper dans une seule voiture et, ainsi, de réaliser des économies tout en limitant l'impact carbone des déplacements en voiture.

LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

<https://www.herault-data.fr/explore/dataset/aires-de-covoiturage-dans-lherault/table/?disjunctive.commune&disjunctive.epci>

PAYS DE L'OR

<https://paysdelor.fr/vivre-ici/transports/covoiturage/>

PAYS CŒUR D'HÉRAULT

<https://www.cc-vallee-herault.fr/actions-et-projets/mobilite/covoiturer-picholines-le-covoiturage-libre-en-coeur-d-herault-633.html>

Le Pays propose également une plateforme de covoiturage (PICHOLINES).

MONTPELLIER MÉTROPOLE

<https://data.montpellier3m.fr/dataset/aires-de-covoiturage-de-montpellier-mediterranee-metropole>



VI. Idées de sorties ou d'activités de loisirs et de tourisme de proximité, adaptées aux différents publics

LOISIRS ET OFFRES TOURISTIQUES DE PROXIMITÉ

HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL DANS L'HÉRAULT

Destination de tourisme social par excellence, l'Hérault propose un riche panel de sites naturels et touristiques et d'activités de découverte et de loisirs, adaptés à tous les publics et à découvrir tout au long de l'année, à l'occasion de week-ends, de courts séjours ou lors des vacances.

Nous avons sélectionné des **idées de sorties, des activités, des offres touristiques et de découvertes adaptées aux petits budgets** : accès gratuits ou fourchettes de prix de 5 à 10 €, proximité et accessibilité en transports en commun ou en mobilité douce.

Les hébergements de tourisme social sont également consultables sur cette page web.

Les villages de vacances, résidences de tourisme et campings du réseau UNAT, ainsi que les établissements labellisés VACAF ou ANCV, proposent des formules adaptées aux familles modestes. Ces hébergements donnent droit aux aides de la CAF, de l'ANCV et de la MSA.

Toutes ces propositions sont consultables sur la page dédiée « **Sorties et vacances, l'Hérault de tous les budgets** », sur le site d'Hérault Tourisme via le lien ou le QR code ci-dessous.

Ces idées sont présentées par thématiques et par territoires :

- Sites naturels grandioses.
- Patrimoine et culture pour tous.
- Loisirs et activités, nos bons plans.
- Marchés traditionnels.
- Avec les enfants, randonner, rouler, courir : nos itinéraires.
- Événements gratuits et à prix doux.
- Hébergements associatifs et solidaires (VACAF, UNAT).
- Colonies de vacances.
- Où utiliser les chèques vacances.

Un menu permet de faire des recherches plus précises, selon les critères de sélection, par exemple : recherche dans une zone de 5 ou 10 km autour de la commune de...

ACCÉDEZ À LA PAGE VIA LE LIEN CI-DESSOUS :

Sorties et vacances : l'Hérault de tous les budgets

www.herault-tourisme.com/fr/activites/sorties-et-vacances-herault-de-tous-les-budgets

ou via ce QR code :











Je veux contacter le Département, je fais comment ?

04 67 67 67 67

herault@herault.fr

Hôtel du Département
Mas d'Alco-1977, avenue des Moulins
34087 MONTPELLIER Cedex 4

Suivez-nous sur :

 departementdelherault

 heraultinfos

 Mon Herault

